

Stratégie fiscale de Getlink

Introduction

Getlink SE a développé une forte culture d'entreprise dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et sa stratégie fiscale en fait partie intégrante. Le Groupe a une approche responsable vis-à-vis des administrations fiscales, tant en termes de gestion que de paiement de l'impôt, dans chacun pays où le Groupe exerce son activité, sur la base des principes suivants :

- Respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables, ainsi que de toutes les obligations déclaratives, en veillant à ce que les impôts soient payés pour leur juste montant, en conformité avec les règles de territorialité et de temporalité ;
- Assurer à tout moment une adéquation forte entre la gestion fiscale du Groupe et sa stratégie globale, ses valeurs, sa gouvernance d'entreprise et sa gestion des risques ;
- Prise en compte des conséquences fiscales des décisions stratégiques majeures ;
- Maintien de relations professionnelles et transparentes avec les autorités fiscales.

Contexte

Getlink est un groupe franco-britannique dont l'activité principale est l'exploitation, sous la marque Eurotunnel, de la Liaison Fixe du Tunnel sous la Manche entre la France et le Royaume-Uni en vertu du contrat de Concession attribué par les gouvernements français et britannique jusqu'en 2086.

Selon les termes de cette concession, tous les produits et toutes les charges, y compris les investissements, liés directement ou indirectement à la construction, au financement et à l'exploitation de la Liaison Fixe doivent être partagés à parts égales entre les sociétés concessionnaires française et britannique.

Ce principe de partage à parts égales est repris à l'article 9 de la Convention Fiscale franco-britannique et encadre la gestion fiscale d'Eurotunnel.

Outre l'exploitation du Tunnel sous la Manche, le Groupe opère une activité de fret ferroviaire en France et est propriétaire du projet Eleclink, qui porte sur la conception, l'installation et l'exploitation d'une interconnexion électrique de 1GW à travers le Tunnel sous la Manche.

Champ d'application

Le Groupe publie sa stratégie fiscale pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément aux obligations qui lui incombent dans le cadre du « UK Finance Act 2016 » au titre de ses activités et de ses entités britanniques. Néanmoins, compte tenu du principe de partage des recettes et des dépenses établi par le Traité et par la Convention Fiscale franco-britannique, le champ d'application de la stratégie fiscale couvre l'intégralité du Groupe et décrit son approche pour l'ensemble des impôts, y compris leur recouvrement, dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La stratégie fiscale présentée est effective dès sa publication et sera mise à jour chaque année.

Gouvernement d'Entreprise

Le Comité d'Audit du Conseil d'Administration de Getlink SE est en charge de la supervision du contrôle interne et de la gestion des risques qui incluent les risques et contrôles liés à la conformité et à la gestion fiscales.

La gestion quotidienne de la planification et de la conformité fiscale, ainsi que la gestion du risque fiscal est assurée par une fonction Finances centralisée rattachée au Directeur du Contrôle Financier du Groupe, qui assure le rôle de « Senior Accounting Officer » pour les principales entités du Groupe qui exercent une activité au Royaume-Uni. Celui-ci est épaulé par une équipe interne regroupant différentes compétences et expériences nécessaires à leur fonction. Lorsque des activités de conformité fiscale sont déléguées aux fonctions Finances des différentes filiales du Groupe, celles-ci restent néanmoins sous la surveillance de la Direction Financière du Groupe.

Un dialogue régulier sur les questions et des risques fiscaux a été instauré entre le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et la Direction Financière du Groupe.

Le Groupe possède une fonction d'Audit interne.

Méthodologie de gestion des risques

Les contrôles et les risques fiscaux sont intégrés aux processus d'ensemble de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, sous la responsabilité du Contrôle Financier Groupe.

Le respect de la législation fiscal est l'élément clef de la gestion des risques fiscaux du Groupe et, à cette fin, le Groupe s'assure régulièrement que l'organisation et les contrôles nécessaires sont en place et fonctionnent correctement. Outre la gestion de la conformité fiscale de base, l'équipe fiscalité du Groupe dispense régulièrement des conseils et accompagne les équipes opérationnelles en matière de fiscalité. Elle assure également un rôle de veille et d'évaluation des impacts des évolutions de la législation fiscale sur les activités du Groupe.

Le Groupe consulte régulièrement ses conseils fiscaux externes pour s'assurer de sa conformité avec les bonnes pratiques. Le Groupe s'appuie également sur ses conseils externes en cas d'évolutions importantes de la réglementation fiscale et plus particulièrement, sur les risques fiscaux en cas de décision ou d'opération stratégique majeure.

Dans le cadre de son activité principale, le Groupe considère que le niveau du risque fiscal est faible dans la mesure où il fonctionne dans le cadre spécifique du partage des dépenses et des recettes défini dans le Traité, ce qui est reflété par la classification des activités du Groupe au Royaume-Uni, en tant que « risque faible » par HMRC.

Gestion fiscale

Le Groupe est conscient de l'importance des considérations fiscales dans le contexte plus général de ses activités opérationnelles et de ses choix stratégiques. Ainsi, le Groupe s'assure que la fiscalité est prise en compte dans le processus de prise de décision. Néanmoins, le Groupe ne prend aucune décision motivée uniquement par des considérations fiscales.

La gestion fiscale du Groupe est majoritairement réalisée en application du principe de partage à parts égales des recettes et des dépenses fixé par le Traité.

Aucun objectif de taux effectif d'impôt ou de minimisation induite de l'impôt n'est fixé au sein du Groupe. Le Groupe considère que l'impôt est une conséquence naturelle de son activité. Les conséquences fiscales de chacune des décisions sont appréciées, mais ceci en se limitant à une gestion saine des activités dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit de Getlink SE évaluent l'appétence au risque fiscal dans le cadre général de la gestion des risques du Groupe. La tolérance du Groupe au sujet des risques fiscaux est faible.

Le Groupe n'entreprend aucune planification fiscale agressive avec comme unique objectif d'obtenir un avantage fiscal. Néanmoins, le Groupe cherchera à bénéficier d'abattements et d'incitations fiscales dans la mesure où cette approche est cohérente avec les objectifs du législateur.

Les opérations intra-groupe entre les Concessionnaires sont réalisées dans le cadre établi par le Traité; pour les autres activités, les opérations intra-groupe sont réalisées à des conditions de marché et en conformité avec les principes édictés par l'OCDE.

Relations avec les autorités fiscales

Le Groupe travaille de manière transparente et proactive avec les autorités fiscales françaises et britanniques. Le Groupe s'assure que ses déclarations et autres rapports sont déposés dans les délais, et de manière conforme. Le Groupe s'efforce de répondre à chaque demande des autorités dans les délais imposés. Dans l'hypothèse où une erreur serait commise par inadvertance, le Groupe rectifie systématiquement cette erreur dans les délais les plus brefs.

Au Royaume-Uni, le Groupe rencontre régulièrement HMRC et fournit toute information sur son activité et son développement qui pourrait avoir des conséquences sur sa situation fiscale.

En cas d'incertitude sur l'interprétation ou à l'application de la législation fiscale, la Direction financière du Groupe vérifie sa bonne compréhension auprès de l'autorité fiscale compétente dans le souci d'assurer la pertinence des hypothèses retenues pour l'établissement des déclarations.